

Jocelyne CABANAL, secrétaire nationale en charge de l'action publique et de la protection sociale à la CFTD

Faut-il mener des actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public sur les difficultés des aidants salariés et sur les dispositifs existants?

Sensibiliser nos concitoyens sur les difficultés que rencontrent les proches aidants dans le monde du travail est effectivement un enjeu majeur. Ce sujet doit prendre plus d'ampleur dans le débat public. Il faut présenter les dispositifs qui existent et qui ont été renforcés par la loi d'adaptation de la société au vieillissement, mais aussi explorer ensemble d'autres pistes.

Quelles sont les pistes prioritaires à examiner ?

En plus de faire connaître les dispositifs, il est important de communiquer sur le fait qu'il s'agit d'une problématique d'entreprises. Aucun salarié ne peut être indifférent à ce que vivent ses collègues de travail. Il est important de placer ce sujet au cœur des négociations dans le cadre des accords qualité de vie au travail - égalité professionnelle. Il n'est pas admissible qu'un proche aidant salarié soit exclu du travail parce qu'il ne peut plus concilier son insertion professionnelle avec le soutien qu'il doit apporter à une personne malade.

La dimension « égalité professionnelle » est par ailleurs très forte car la majeure partie des aidants en activité professionnelle sont des femmes.

Il faut par ailleurs poser la question de la mutualisation des solutions dans les TPE par exemple. De la même manière, nous ne pouvons pas traiter de façon identique les salariés ayant des horaires atypiques très forts et ceux qui travaillent de 9 heures à 17 heures. Des négociations doivent donc être parallèlement menées par branche.

Enfin, s'agissant de mesures votées par le Parlement, je dirai que la loi d'adaptation de la société au vieillissement est une avancée en ce qu'elle a homogénéisé l'intitulé des congés familiaux mais il faut aller plus loin. Dans le projet de loi El Khomri visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs, nous portons la dimension du compte personnel d'activité (CPA). Ce compte doit permettre de sécuriser les parcours professionnels en attachant davantage les droits à la personne qu'au statut, ce qui permettra de combattre les inégalités entre grandes et petites entreprises. Le CPA doit avoir un socle national et recevoir des abondements des collectivités et des pouvoirs publics. N'oublions pas que l'argent public non dépensé grâce à l'action des proches aidants se chiffre en milliards.

Quels sont les arguments à mettre en avant pour convaincre les entreprises ?

Au-delà de la qualité de vie au travail, il faut promouvoir des valeurs : la justice sociale, l'égalité entre salariés et l'égalité homme-femme. Rappelons ensuite que les salariés qui font le choix d'aider un proche sont un atout pour l'entreprise. Faciliter leur quotidien permet de ne pas se priver de ces compétences et de cette excellence. Enfin, une entreprise peut se trouver facilement désorganisée lorsque les salariés ne peuvent plus faire face aux contraintes. L'objectif économique de bon fonctionnement des entreprises commande d'agir.

Comment abordez-vous la question économique de l'aide aux aidants : coût ou investissement ?

C'est un investissement au regard des montants non dépensés par la collectivité du fait de l'action des proches aidants. Mais cet investissement doit rester raisonnable afin de ne pas faire reposer sur les proches l'ensemble de responsabilités du bien-être de la personne malade. Il faut veiller dans le même temps à garantir des services disponibles de qualité sur l'ensemble du territoire. Cette question est particulièrement sensible dans une période où l'aide sociale paie le prix de la crise économique.

Faut-il développer la formation aux proches aidants ?

Mettre en place des dispositifs pour permettre aux aidants d'apporter l'aide la plus pertinente et d'exprimer les difficultés rencontrées est important mais ces actions ne doivent pas s'opposer à la reconnaissance de l'expertise développée par les professionnels. Ces derniers ont acquis la capacité de se mettre à distance et de travailler en pluridisciplinarité autour de la personne malade. Ce qui est compliqué quand on est proche aidant.

Pourquoi est-il si difficile de se déclarer aidant d'une personne malade dans le monde de l'entreprise ?

En tant qu'organisation syndicale, nous avons aussi une vraie difficulté à aborder les sujets concernant la vie personnelle des salariés. Une campagne médiatique de sensibilisation qui libérerait la parole nous permettrait de parler de ce sujet de façon plus spontanée en entreprise. Nous avons des marges de progrès importantes.